

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SCALPEX SD

Version:4


Date de révision:25/09/2012

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: SCALPEX SD
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Décapant Universel pour Peinture
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: S.C.A.L.P. SA
8 allée de Bruxelles - Z.I. La Poudrette
F-93320 Les Pavillons sous Bois
France
Tél: +33 (0)1 48 48 39 76
1. 4. N° code du produit: 222-12
1. 5. Numéro d'appel d'urgence: INRS : 01 45 42 59 59
B - Centre Antipoisons Tél: +32 (0) 70 245 245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: inflammable
irritant
2. 2. N° CE: Non applicable.
2. 3. Éléments d'étiquetage (R - S):
- 
2. 3. 1. Symbole(s): Xi - Irritant
2. 3. 2. Phrase(s) R: 10 Inflammable.
36 Irritant pour les yeux.
66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
2. 3. 3. Phrase(s) S: 2 Conserver hors de la portée des enfants.
3 Conserver dans un endroit frais.
9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
17 Tenir à l'écart des matières combustibles.
25 Éviter le contact avec les yeux.
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
43 En cas d'incendie, utiliser du sable, de la terre, une poudre chimique ou de la mousse
61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
2. 4. Information(s) complémentaire(s): COV=98% : 900 g/l
2. 5. Dangers principaux: Inflammable.
Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
2. 6. Autres dangers: inflammable

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Formule: formule N° :222-12
3. 2. Description du mélange: Mélange de solvants
3. 3. Composant(s) contribuant aux dangers:
- alcool benzylique - N° Id: 603-057-00-5 - N° CE: 202-859-9 - N° CAS: 100-51-6
 - Conc. (% pds):10 < C <= 25
 - R-S : Classification: • Xn; R 20/22 •
 - SGH : SGH07 - Tox. aiguë 4 - Point d'exclamation - Attention - H302 - H332

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SCALPEX SD

Version:4

Date de révision:25/09/2012

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

• o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4] - N° Id: 601-022-00-9 - N° CE: 202-422-2 - N° CAS: 95-47-6

Conc. (% pds):5 < C <= 10

- R-S : Classification: • R 10 • Xn; R 20/21 • Xi; R 38 •

- SGH : SGH02 - Liq. infl. 3 - Flamme - Attention - H226 SGH07 - Tox. aiguë 4 - Point d'exclamation - Attention - H312 - H332 - Irr. cut. 2 - H315

• acétone; diméthylcétone - N° Id: 606-001-00-8 - N° CE: 200-662-2 - N° CAS: 67-64-1

Conc. (% pds):40 < C <= 50

- R-S : Classification: • F; R 11 • Xi; R 36 • R 66 • R 67 •

- SGH : SGH02 - Liq. infl. 2 - Flamme - Danger - H225 SGH07 - STOT un. 3. - Point d'exclamation - Attention - H336 - Irr. oc. 2A - H319 - Irr. oc. 2B

• SOLVANT NAPHTHA AROMATIQUE LOURD - N° CAS: 265-19-85

Conc. (% pds):10 < C <= 25

- R-S : Symbole(s): Xn - Phrase(s) R: 65

- SGH : SGH08 - Tox. asp. 1 - Danger pour la santé - H304

• mesitylène; 1,3,5-triméthylbenzène - N° Id: 601-025-00-5 - N° CE: 203-604-4 - N° CAS: 108-67-8

Conc. (% pds):0 < C <= 1

- R-S : Classification: • R 10 • Xi; R 37 • N; R 51-53 •

- SGH : SGH02 - Liq. infl. 3 - Flamme - Attention - H226 SGH07 - STOT un. 3. - Point d'exclamation - Attention - H336 - Tox. aq. aiguë 2 - SGH09 - Tox. aq. chron. 2 - Environnement - H411

• éthylbenzène - N° Id: 601-023-00-4 - N° CE: 202-849-4 - N° CAS: 100-41-4

Conc. (% pds):0 < C <= 1

- R-S : Classification: • F; R 11 • Xn; R 20 •

- SGH : SGH02 - Liq. infl. 2 - Flamme - Danger - H225 SGH07 - Tox. aiguë 4 - Point d'exclamation - Attention - H332

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

- | | |
|----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 4. 1. 1. Conseils généraux: | En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Calmer la victime, et la maintenir dans une position confortable.
Enlever les vêtements souillés.
Laver abondamment à l'eau. |
| 4. 1. 2. Inhalation: | Eloigner du lieu d'exposition, si possible à l'air libre et coucher la victime.
En cas de malaise consulter un médecin. |
| 4. 1. 3. Contact avec la peau: | Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Se laver les mains à l'eau par mesure de précaution.
Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin. |
| 4. 1. 4. Contact avec les yeux: | Laver immédiatement à l'eau abondante, y compris sous les paupières.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin. |
| 4. 1. 5. Ingestion: | NE PAS faire vomir.
Rincer la bouche, faire boire beaucoup d'eau ou du lait, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin. |
| 4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés: | Irritant pour les yeux. |
| 4. 2. 1. Inhalation: | DL50 (rat): 20.65 mg/l: (4h) |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SCALPEX SD

Version:4

Date de révision: 25/09/2012

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

- | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|
| 4. 2. 2. Contact avec la peau: | DL50(rat): 8.48 mg/Kg (lapin) |
| 4. 2. 3. Contact avec les yeux: | Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations. |
| 4. 2. 4. Ingestion: | DL50(rat): 3000 mg/Kg |
| 4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : | Donner à boire une suspension, dans l'eau, de charbon actif. |

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- | | |
|------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 5. 1. Moyens d'extinction: | dioxyde de carbone (CO2) poudre sable |
| 5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: | En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
La combustion produit des gaz toxiques.
L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis. |
| 5. 3. Conseils aux pompiers: | Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection |
| 5. 4. Méthode(s) spéciale(s): | Essayer de recouvrir le liquide avec de la poudre.
Refroidir les réservoirs / citernes / fûts adjacents par jet d'eau. |
| 5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: | Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, il pourrait répandre le feu. |

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

- | | |
|------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: | Assurer une ventilation adéquate.
En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire adéquat.
Evacuer le personnel vers un endroit sûr.
Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.
Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules.
Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. |
| 6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: | Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements. |
| 6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: | Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre.
Balayer et récupérer la substance répandue dans des récipients.
Éliminer comme déchet chimique. |
| 6. 4. Référence à d'autres sections: | / |

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 7. 1. Manipulation: | |
| 7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: | Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Formation possible de produits volatils inflammables.
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation
Ne pas fumer.
A manipuler dans des locaux bien ventilés. Éviter le contact avec la peau et les yeux, ainsi que l'inhalation des vapeurs et brumes de pistolement. |
| 7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: | Éviter les décharges d'électricité statique.
Prévoir une ventilation/aspiration adéquate aux endroits de formation des vapeurs. |
| 7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): | Garder l'emballage bien fermé quand le produit n'est pas utilisé.
Maintenir les emballages bien fermés.
Manipuler et ouvrir les emballages avec précaution. |
| 7. 2. Stockage: | |
| 7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles | Conserver hors de la portée des enfants.
Conserver le récipient bien fermé.
Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais. |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SCALPEX SD

Version:4

Date de révision: 25/09/2012

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

incompatibilités:	Tenir à l'écart de flammes nues sources d'ignition
7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	/
7. 2. 3. Condition(s) de stockage:	Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Conserver dans l'emballage d'origine.
7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à éloigner:	Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins.
7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:	de même nature que celui d'origine
7. 2. 6. Matériaux d'emballage non adaptés:	Les emballages plastiques sont recommandés.
7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):	Décapage des peintures

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:	
8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:	<ul style="list-style-type: none">• o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4] : VME ppm = 50 - VME mg/m³ = 221 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m³ = 442• acétone; diméthylcétone : VME ppm = 300 - VME mg/m³ = 1210• mesitylène; 1,3,5-triméthylbenzène : VME ppm = 20 - VME mg/m³ = 100• éthylbenzène : VME ppm = 100 - VME mg/m³ = 442 - VLE ppm = 200 - VLE mg/m³ = 884
8. 1. 2. Indice biologique:	/
8. 1. 3. Mesure(s) d'ordre technique:	/
8. 2. Contrôles de l'exposition:	
8. 2. 1. Protection des voies respiratoires:	Ne pas inhaler les vapeurs. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
8. 2. 2. Protection des mains:	Gants en PVC gants en latex: type:LATEX 3130 ou PVC 535K ou gants en caoutchouc à l'alcool polyvinylique ou nitrile-butyle.
8. 2. 3. Protection de la peau et du corps:	Porter un vêtement de protection approprié
8. 2. 4. Protection des yeux:	lunettes de protection
8. 2. 5. Protection individuelle:	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
8. 2. 6. Procédure(s) de surveillance recommandée(s):	/
8. 3. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement:	Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.
8. 4. Mesure(s) d'hygiène:	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser la ventilation adéquate.
8. 5. Information(s) supplémentaire(s):	/

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:	
9. 1. 1. Aspect:	gel
9. 1. 2. Couleur:	incolore ambre
9. 1. 3. Odeur:	éthérée
9. 1. 4. PH:	2,2

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SCALPEX SD

Version:4

Date de révision: 25/09/2012

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

9. 1. 5. Réserve alcaline/acide:	/
9. 1. 6. Point / intervalle d'ébullition:	34°C
9. 1. 7. Point / intervalle de fusion:	<- 20°C
9. 1. 8. Point d'éclair:	28°C ASTM D92
9. 1. 9. Température d'auto-inflammabilité:	270°C
9. 1. 10. Température de décomposition:	/
9. 1. 11. Limites d'explosivité:	% Vol dans air 0.6-7 %
9. 1. 12. Inflammabilité (solide, gaz):	/
9. 1. 13. Propriété(s) comburante(s):	non
9. 1. 14. Pression de vapeur:	133 hPa: dioxolane
9. 1. 15. Densité gazeuse:	/
9. 1. 16. Densité relative (eau = 1):	0.92
9. 1. 17. Masse volumique apparente:	0.920 g/cm ³
9. 1. 18. Viscosité:	> 2000 cPs
9. 2. Autres informations:	
9. 2. 1. Hydrosolubilité:	non
9. 2. 2. Liposolubilité:	non
9. 2. 3. Solubilité aux solvants:	soluble dans la plupart des solvants organiques
9. 2. 4. Coefficient de partage n-octanol/eau:	Non déterminé.
9. 2. 5. Vitesse d'évaporation:	Non déterminé.
9. 2. 6. Conductivité électrique:	/
9. 3. Autres données:	/
9. 4. Information(s) supplémentaire(s):	/

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité:	Stable en conditions normales.
10. 2. Stabilité chimique:	Tenir à l'écart de la chaleur / des étincelles / des flammes nues / des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.
10. 4. Conditions à éviter:	Eviter les températures supérieures à 50°C Des produits de décomposition peuvent se dégager pendant des chauffages prolongés à des températures supérieures à 100°C
10. 5. Matières incompatibles:	Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.
10. 6. Produits de décomposition dangereux:	Co ₂ , CO

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques:	/
----------------------------------------------------	---

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SCALPEX SD

Version:4

Date de révision: 25/09/2012

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

11. 2. Toxicité aiguë:	
11. 2. 1. Inhalation:	L'inhalation de vapeurs à forte concentration entraîne une réaction narcotique sur le système nerveux central. L'inhalation de vapeurs ou d'aérosols peut être irritante pour les voies respiratoires et les muqueuses.
11. 2. 2. Contact avec la peau:	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
11. 2. 3. Contact avec les yeux:	Peut provoquer des brûlures.
11. 2. 4. Ingestion:	Nocif: En cas d'ingestion accidentelle, le produit peut être aspiré dans les poumons en raison de sa faible viscosité et donner naissance à une pneumopathie d'inhalation se développant dans les heures qui suivent (surveillance médicale indispensable pendant 48 h). L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées, Douleurs abdominales.
11. 3. Sensibilisation:	Aucune réaction de sensibilisation n'a été observée.
11. 4. Toxicité chronique:	Non mutagène (test AMES).
11. 5. Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée:	Un contact répété ou prolongé avec la peau peut causer une dermatite.
11. 6. Effet(s) spécifique(s):	Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites.
11. 7. Information(s) supplémentaire(s):	/

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité:	CL50/96h/daphnie = 527 mg/l poisson
12. 2. Persistance et dégradabilité:	Facilement biodégradable.
12. 3. Potentiel de bioaccumulation:	Pas de bio-accumulation.
12. 4. Mobilité dans le sol:	/
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:	non
12. 6. Autres effets néfastes:	Rien
12. 6. 1. Toxicité aquatique:	CL50/96h/poisson rouge = Pollue faiblement l'eau. DAPHNIES. CE50(48h)=800 mg/l, ALGUES-CL50(72h)=32.9 mg/l : DATA pour DIOXOLANE
12. 6. 2. Toxicité bactériologique:	non
12. 6. 3. Toxicité pour les oiseaux:	/
12. 7. Potentiel de formation d'ozone photochimique:	non
12. 8. Information(s) générale(s):	Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.
12. 9. Information(s) supplémentaire(s):	/

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets:	régénération / purification par des techniques chimiques ou physiques
13. 2. Emballages contaminés:	Les récipients vides peuvent être mis en décharge après nettoyage en suivant les règlements locaux.
13. 3. Disposition(s) nationale(s) et régionale(s):	Déchet à éliminer conformément à la loi des déchets chimiques:

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SCALPEX SD

Version:4

Date de révision: 25/09/2012

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

13. 4. Information(s) supplémentaire(s): consulter les autorités régionales

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s): Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
14. 2. Numéro ONU: 1993
14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. - FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. - BRANDBARE VLOEISTOF, N.E.G. - ENTZÜNDBARER FLÜSSIGER STOFF, N.A.G.* - LIQUIDO INFLAMMABLE, N.E.P.
Contient: ACETONE
14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE ADR/RID):
14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14. 3. 2. Groupe d'emballage: III
14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID: 3
14. 3. 4. Code danger: 30
14. 3. 5. Code de classification et dispositions spéciales: 1 274 601 640E
14. 3. 6. Instructions d'emballage: P001 IBC03 LP01 R001
14. 4. Voies maritimes (IMDG):
14. 4. 1. Classe: 3
14. 4. 2. Groupe d'emballage: III
14. 4. 3. Polluant marin: .
14. 4. 4. N° FS: F-E, S-E
14. 4. 5. Etiquette(s) IMDG: 3
14. 4. 6. Instructions d'emballage: P001 LP01
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):
14. 5. 1. ICAO/IATA classe: 3
14. 5. 2. Groupe d'emballage: III
14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA: 3
14. 5. 4. Avis ou remarques importantes: Aéronef passager et cargo
14. 6. Dangers pour l'environnement: Ne contient pas de substances connues pour être dangereuses pour l'environnement.
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Porter des gants appropriés
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: Produit classé , respecter les consignes de transport des marchandises dangereuses .
14. 9. Autre(s) information(s): /

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: Aucune.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SCALPEX SD

Version:4

Date de révision:25/09/2012

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

15. 2. Évaluation de la sécurité chimique: //

15. 3. Avis ou remarques importantes: Tableau N° 84: Affection engendrée par les solvants

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s): Les informations de cette fiche de données sécurité répond aux lois nationales et aux directives de la CE.

16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:

R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.
R10 Inflammable.
R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R38 Irritant pour la peau.
R11 Facilement inflammable.
R36 Irritant pour les yeux.
R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R37 Irritant pour les voies respiratoires.
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R20 Nocif par inhalation.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H332 Nocif par inhalation.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H312 Nocif par contact cutané.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16. 3. Avis ou remarques importantes: /

16. 4. Restrictions: /

16. 5. Recommandation(s): /

16. 6. Références et / ou bibliographie: /

16. 7. Conseils relatifs à la formation: /

16. 8. Information(s) supplémentaire(s): Date de péremption : 2 ans dans son emballage d'origine et non ouvert .

16. 9. Historique:

16. 9. 1. Date de la première édition: 29/10/10

16. 9. 2. Date de la révision précédente: 25/05/11

16. 9. 3. Date de révision: 25/09/2012

16. 9. 4. Version: 4

16. 9. 5. Révision chapitre(s) n°: 15

16. 10. Réalisé par: SCALP